



HANDICAP INTERNATIONAL

À propos de... Handicap International

« Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. »

www.handicap-international.org

A propos de... ce brief

Auteurs

Amanda CROOKES

Priscille GEISER

Ute ZURMUHL

Stefanie ZIEGLER

Éditeur

Handicap International

Direction des Ressources

Techniques (DRT)

Editing et mise en page

Michael GUY

Stéphanie DEYGAS

Ce brief est une introduction au document cadre de Handicap International écrit en 2011 « Soutien aux Organisations Représentatives des Personnes Handicapées ». La version complète est disponible à l'adresse suivante :

http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/AppuiAuxOPH.pdf



Messages clés du document cadre

Les personnes handicapées représentent environ **15% de la population mondiale**. Les personnes handicapées sont souvent confrontées à la **discrimination** ; elles sont fréquemment exclues des systèmes sociaux, économiques et politiques ; elles ont un accès limité aux services ; et leurs droits sont souvent bafoués.

Les Organisations de Personnes Handicapées (OPH) sont des actrices essentielles pour améliorer la participation et la pleine jouissance de tous les droits pour toutes les personnes handicapées. Elles jouent un rôle essentiel dans la promotion d'un développement inclusif et ont une responsabilité de promouvoir l'accès des personnes handicapées à des services de qualité.

La politique de Handicap International est de **soutenir les OPH** afin de :

- Les préparer à l'action en développant leurs capacités internes,
- Développer des actions permettant de changer les attitudes, les pratiques et les politiques,
- Assurer un suivi de la situation des personnes handicapées et de leurs droits,
- Soutenir l'autonomisation individuelle des personnes handicapées.

Ce travail est guidé par le **Processus de Production du Handicap**. Ce modèle affirme que les personnes handicapées ne sont pas seulement désavantagées en raison de leurs caractéristiques individuelles ou leur état de santé, mais en raison de restrictions qui leur sont imposées par des barrières externes. Le handicap résulte de la manière dont la société est organisée, comme le souligne le modèle social du handicap. Les barrières sociales peuvent s'observer dans les attitudes, la communication, les institutions et l'environnement vis-à-vis des personnes handicapées.

Pourquoi est-il important de travailler avec les OPH ?



Qui sont les OPH ?

Les Organisations de Personnes Handicapées (OPH) sont des associations, des groupes d'entraide, des fédérations et des réseaux créés et dirigés par des personnes handicapées.

Le rôle des OPH comprend :

- la représentation et la mobilisation des personnes handicapées,
- le plaidoyer pour amener à des changements dans les politiques et les pratiques,
- le suivi des droits de l'homme et l'autonomisation de leurs membres.

Relativement nouvelles sur la scène des droits de l'homme, les OPH - dont les membres sont souvent confrontés à la discrimination - ont à ce jour eu peu d'occasions de développer leurs capacités et leurs ressources.

Pourtant, les OPH sont essentielles pour permettre d'améliorer la participation des personnes handicapées. Elles jouent un rôle clé dans la promotion de sociétés inclusives où les droits des personnes handicapées sont pleinement réalisés. Elles ont aussi un rôle crucial à jouer pour améliorer l'accès des personnes handicapées à des services de qualité.

Depuis le début des années 1990, Handicap International met en œuvre des projets dans de nombreux pays à travers le monde en mettant l'accent sur le développement des capacités des Organisations de Personnes Handicapées (OPH).

Ce travail est basé sur la conviction que les personnes handicapées elles-mêmes, en tant que représentantes de la société civile, doivent jouer un rôle central pour s'assurer que leurs droits humains sont traduits en mesures concrètes qui améliorent leur vie de manière efficace.

Les OPH et la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées

L'expérience liée au développement de partenariats solides avec les OPH et au travail avec les autorités nationales et les fournisseurs de services, a permis à Handicap International et à ses partenaires d'influer sur les questions liées aux droits des personnes handicapées au plus haut niveau, notamment en jouant un rôle actif dans le développement de la **Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)**.

La CDPH a été adoptée en 2006 afin de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque ». La CDPH implique une obligation générale de consulter étroitement les personnes handicapées et de les faire participer activement dans toute décision les concernant.



Les changements majeurs apportés par la CDPH

- La CDPH ne crée pas de nouveaux droits, mais rappelle que les droits de l'homme existants s'appliquent également à toutes les personnes handicapées,
- Elle est juridiquement contraignante pour les États,
- Elle représente un énorme pas en avant dans la promotion de l'accès aux services pour les personnes handicapées dans tous les contextes et environnements,
- Elle pose clairement le rôle des OPH en tant que force motrice dans la promotion et le suivi de ces droits.

Comment Handicap International travaille avec les OPH ?



Tour d'horizon

Concernant la relation de travail entre les OPH et Handicap International, il est essentiel que les OPH participent de manière significative dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les projets.

Il est important de définir clairement ensemble les rôles et responsabilités, les modalités de partenariat et de financement, l'appui au développement organisationnel et les stratégies de renforcement des capacités et de développement organisationnel.

Des Comités de Pilotage participatifs sont un moyen de faciliter la participation à la gestion du projet dans son ensemble.

Le travail d'appui aux OPH peut se situer à différents niveaux (local, national, régional et international), ce qui contribue à renforcer le mouvement des personnes handicapées dans son ensemble. Il est aussi important de renforcer ses connexions avec d'autres acteurs de la société civile.

Chaque contexte est différent et il est important d'adapter les approches en fonction des environnements politiques favorables ou plus difficiles.

Les modalités d'intervention de Handicap International, répondant aux besoins de soutien identifiés, sont organisées en **quatre grandes composantes**.

➤ Composante 1 - Développer les capacités internes des OPH et renforcer leur rôle en tant qu'organisations représentatives

Cela peut comprendre : le développement organisationnel ; l'amélioration de la gouvernance démocratique et associative, de la représentation et de la responsabilité envers les membres ; les mécanismes de communication et le partage d'information ; la cohésion et la coordination entre les groupes ; les compétences en gestion de projet. Développer les capacités des OPH à expliquer les différentes approches du handicap est une partie importante du renforcement des OPH, tout comme les appuyer à s'engager dans des actions de sensibilisation et de plaidoyer. Par ailleurs, **l'apprentissage par la pratique est une approche essentielle** pour s'assurer que les compétences acquises par la formation ne restent pas théoriques, mais sont mises en œuvre à travers des actions concrètes.

➤ Composante 2 - Promouvoir des actions pour changer les attitudes, les pratiques et les politiques

Il s'agit de renforcer les capacités des OPH pour qu'elles représentent et s'engagent efficacement dans des actions de plaidoyer pour obtenir des résultats significatifs pour les personnes handicapées. Stratégiquement parlant, il est donc important que **les OPH forment des alliances avec d'autres acteurs de la société civile**. Le plaidoyer doit être adapté au contexte avec un plan stratégique bien défini, des résultats attendus et l'utilisation de méthodes et d'outils appropriés. Les actions visent à : influencer les mécanismes de prise de décision ; sensibiliser pour amener à un changement dans les pratiques ; mobiliser les différents acteurs au regard de leurs rôles et responsabilités ; s'engager dans l'examen des politiques et législations nationales, et les plans de développement nationaux et locaux ; renforcer les mécanismes de participation et de consultation à travers les groupes de travail du secteur et les comités consultatifs. Ce plaidoyer constructif se fait à travers des négociations, la création d'alliances et de réseaux, et la vulgarisation d'informations complexes pour les rendre accessibles à un large public. À cette fin, Handicap International utilise la méthodologie de ***Making it Work*** : www.makingitwork-crpd.org. Il s'agit d'une approche multi-acteurs destinée à renforcer le plaidoyer pour faire avancer les droits des personnes handicapées. Elle est basée sur l'identification des bonnes pratiques existantes, qui sont ensuite utilisées en tant que preuves pour proposer des recommandations constructives et concrètes sur la façon dont elles peuvent être reproduites ou élargies à une plus grande échelle. Pour le travail de plaidoyer des OPH, la CDPH est une référence majeure et un outil de guidage pour la réalisation d'une société inclusive.

➤ Composante 3 - Assurer le suivi de la situation des personnes handicapées et de leurs droits

Les OPH jouent un rôle stratégique dans le suivi de la situation des personnes handicapées et de leurs droits humains. Une série de méthodes et de mécanismes permet ce suivi via l'élaboration d'études comparatives entre la législation nationale et les normes de la CDPH, ou la production de rapports alternatifs de la société civile destinés au Comité sur les droits des personnes handicapées à Genève.



Ressources utiles

- Making it Work
www.makingitwork-crpd.org
- Source
www.asksource.info
- UNCRPD Enable
www.un.org/disabilities
- International Disability Alliance (IDA)
www.internationaldisabilityalliance.org
- International Disability and Development Consortium (IDDC)
www.iddcconsortium.net
- Make Development Inclusive
www.make-development-inclusive.org

Suivre la mise en œuvre de la CDPH ainsi que l'élaboration et l'application de lois et de politiques nationales permet de refléter les changements et l'impact qu'elles ont sur la situation réelle vécue par les personnes handicapées. Le suivi permet de recueillir des preuves pour mener un plaidoyer plus fort, plus crédible et plus légitime. Il peut renseigner et guider la planification et la budgétisation à venir. Handicap International propose une double approche pour suivre à la fois les questions spécifiques sur le handicap, et la manière dont le handicap est inclus dans les politiques et les programmes.

– Composante 4 - Soutenir l'autonomisation individuelle des personnes handicapées

Il est important pour les personnes handicapées de renforcer leur confiance en elles, leurs capacités et leur estime de soi pour qu'elles soient en mesure de participer, prendre des décisions, s'exprimer, comprendre et revendiquer des droits et des responsabilités. Cela passe par le renforcement des capacités d'autodétermination des membres d'une OPH, et des personnes handicapées en général. Une méthode peut consister pour l'OPH à apporter un soutien individuel à ses membres, de sorte que, de par leur adhésion, les personnes handicapées puissent améliorer leur accès à des opportunités de formation, ou qu'elles s'impliquent dans des groupes d'entraide. Avoir un espace pour discuter et échanger sur leurs expériences a un impact qui ne doit pas être sous-estimé.

Les OPH peuvent : devenir des centres d'orientation et d'information pour les personnes qui s'adressent à elles pour du soutien ; élaborer des répertoires sur l'accès aux services ; offrir des services de citoyenneté, comme un appui pour obtenir des documents administratifs ou une carte d'électeur ; développer un répertoire pratique sur les droits des personnes handicapées. Les OPH peuvent avoir une vraie valeur ajoutée dans la prestation de services comme par exemple l'apprentissage de la langue des signes. L'implication des OPH dans la prestation de services fait souvent débat. Le document cadre de Handicap International se concentre uniquement sur leur rôle en tant qu'organisations représentatives et de plaidoyer.

Liens avec les autres secteurs de Handicap International

Les actions visant à soutenir les OPH peuvent renforcer notre travail dans d'autres secteurs, comme :

- Renforcer les projets de développement local inclusif (DLI), en travaillant avec les autorités locales et en influençant l'inclusion des questions liées au handicap dans les priorités de développement local, des planifications et des budgets,
- Améliorer la pertinence et la qualité des services en incluant la perspective des usagers,
- Développer les compétences des OPH sur le plaidoyer afin d'améliorer l'accès des personnes handicapées à la fois aux services spécifiques et aux services ordinaires,
- Préparer les OPH pour qu'elles participent activement à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de réadaptation à base communautaire,
- Participer efficacement au lobbying pour des politiques de développement inclusives, tant au niveau de la coopération nationale qu'au niveau de la coopération internationale,
- Favoriser la mise en place de réponses adéquates aux personnes handicapées en situation d'urgence,
- Accompagner les OPH à s'engager dans le plaidoyer et la sensibilisation contre les mines.



Perspectives pour 2011-2015

- Finaliser et diffuser le positionnement de Handicap International sur le soutien aux OPH,
- Étudier les pratiques de terrain pour renforcer les mouvements de personnes handicapées et explorer les possibilités de développer de nouveaux projets,
- Mieux définir et créer des liens plus étroits entre le soutien aux OPH et l'accès aux services,
- Rassembler les outils existants et créer des boîtes à outils de référence sur le plaidoyer et le suivi des droits de l'homme,
- Élaborer des guides méthodologiques sur le renforcement de la gouvernance associative et l'autonomie des OPH,
- Mesurer l'impact des projets de renforcement du mouvement des personnes handicapées,
- Développer l'approche *Making it Work* en interne et en externe, en tant que méthodologie visant à promouvoir un plaidoyer de bas en haut et fondé sur des preuves pour réaliser la CDPH,
- Soutenir et développer de nouveaux réseaux et alliances au niveau international et régional en vue de renforcer la participation des OPH au processus de développement.